

ARRONDISSEMENT  
DE LENS

VILLE DE  
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 6 février,  
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,  
En suite de convocation en date du 31 janvier,  
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,  
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de  
Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Catherine WILLE, Dorine  
CORROYEZ et Messieurs Dominique VASSEUR, Robert UNTERFRANC, absents excusés,  
Madame Maryline KUCHARSKI est désignée secrétaire de séance.

-----

**Objet : Création de postes 2024 - renouvellement d'agents contractuels permanents**

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel. Dans ce cas, elle indique le motif évoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi.

Qu'aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent.

Que l'emploi permanent et l'emploi non permanent doivent donc faire l'objet d'une délibération portant création d'emploi dès lors qu'aucun emploi, permettant le recrutement, n'est vacant au sein de la collectivité ou qu'aucun emploi vacant ne correspond au besoin de la collectivité.

Considérant que la ville de Loison-sous-Lens a recours à des agents contractuels permanents pour le fonctionnement de ses services,

A cet effet, les membres du Conseil Municipal décident :

**Vote Pour : 28 - Abstention : 1**

- De créer au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Un poste d'agent administratif affecté au CCAS – temps complet – rémunération IB 367 – IM 366

- Un poste d'Adulte-relais – temps non complet 15h00 – rémunération IB 367 – IM 366
  - Un poste d'Adultes relais – temps non complet à 20h00 – rémunération IB 367 – IM 366
  - 2 postes d'ASVP – temps non complet à 20h00 – rémunération IB 367 – IM 366
  - 3 Postes d'agents de restauration - temps complet – rémunération IB 367 – IM 366
  - 1 poste d'agent de restauration – temps non complet 30h00 – rémunération IB 367 – IM 366
  - 1 Poste d'agent d'entretien – temps non complet 25h00 - rémunération IB 367 – IM 366
  - 1 poste d'agent d'entretien – temps non complet 30h00 - rémunération IB 367 – IM 366
  - 1 poste d'agent d'entretien – temps non complet 28h30 - rémunération IB 367 – IM 366
  - 5 postes d'agent technique polyvalent – temps complet – rémunération IB 367 – IM 366
  - 6 postes d'agent d'animation – temps non complet – horaires variables selon les besoins - rémunération IB 367 – IM 366
  - 3 postes d'agent d'entretien – temps non complet – horaires variables selon les besoins - rémunération IB 367 – IM 366
  - 1 poste d'agent vacataire – tenue de permanences d'aide à la population en matière de dossier de surendettement - rémunération IB 367 – IM 366
  - 1 poste d'agent vacataire – réalisation de séance collective autour des jardins pédagogiques - rémunération IB 367 – IM 366
- Les crédits sont inscrits au budget de la Collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 8 février 2024

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 09 FEV. 2024

AR : 062-216205237-20240206-

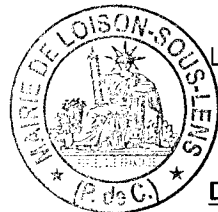
del-060224-019-DE

Affiché le 09 FEV. 2024

Certifié exécutoire le 09 FEV. 2024

Le Maire,

  
Daniel KRUSZKA



Le Maire,

  
Daniel KRUSZKA